

OCM vitivinicole : un soutien important aux investissements en Nouvelle-Aquitaine de 2013 à 2016

Entre 2013 et 2016, en Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de l'Organisation Commune du Marché (OCM) vitivinicole, le programme de soutien aux investissements mis en place par FranceAgriMer a permis d'accompagner plus de 2 000 opérateurs pour un montant notifié de 131 millions d'€.

Ces investissements, qui maillent l'ensemble du territoire viticole, reflètent la diversité d'entreprises et de besoins qui composent la filière : vinificateurs en chais particuliers dans le bassin Charentes-Cognac privilégiant le matériel, chais particuliers, caves et négoce dans le bassin Bordeaux-Aquitaine investissant de la réception de la vendange à l'accueil de la clientèle.

Au total, sur la période, de façon directe (chai particulier) ou indirecte (adhérents en cave coopérative, négoce et unions), près de la moitié du potentiel de production et de commercialisation de Nouvelle-Aquitaine a ainsi pu bénéficier d'un accompagnement. Ces projets d'investissement tendent à démontrer une certaine confiance de la part des demandeurs, à la fois dans l'avenir de leur entreprise, mais également dans la bonne santé économique de la filière

La Nouvelle-Aquitaine, première région pour l'investissement viticole

Depuis dix ans, la viticulture de Nouvelle-Aquitaine connaît de profondes mutations. Si le potentiel viticole demeure stable, le nombre de déclarants de récolte ne cesse de diminuer. Passant de l'exploitation familiale à l'entreprise viticole, les structures s'agrandissent. La disparition des petites et moyennes exploitations s'est accélérée ces dix dernières années. Les vignes libérées ont été reprises pour la majeure partie par des exploitations déjà existantes.

Concernant l'industrie des boissons ou le commerce de gros, la tendance à une concentration du secteur s'observe également. Des fusions ou des regroupements s'opèrent. Dès lors, dans un souci d'efficacité et de compétitivité, la nécessité d'accroître ou d'optimiser les installations de vinification et de commercialisation s'impose. Une situation qui nécessite des investissements conséquents.

Afin d'accompagner et de renforcer les entreprises en leur

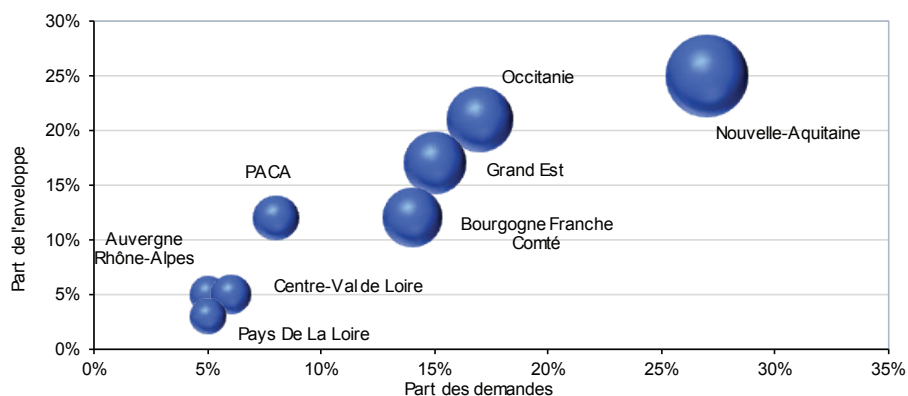
permettant de réaliser des investissements nécessaires à la modernisation de leurs installations et à l'amélioration de leur compétitivité, FranceAgriMer dans le cadre de l'OCM (Organisation Commune du Marché) vitivinicole, a mis en place un programme pluriannuel de soutien aux investissements matériels ou immatériels réalisés par les entreprises de transformation, de vinification et de commercialisation. Cette aide est accessible à l'ensemble des entreprises du secteur viticole, hors secteur de la distillation, pour leurs projets d'investissements allant de la réception des vendanges à la commercialisation des produits de l'entreprise dans un caveau de vente.

Entre 2013 et 2016, en Nouvelle-Aquitaine, le montant des aides notifiées s'élève à 131 millions d'€. La région, à l'image de son potentiel de production et de commercialisation, représente plus du quart des dossiers comme de l'aide notifiée France entière. Un résultat qui, en matière d'investissement comme d'accompagnement, place la Nouvelle-Aquitaine en tête des régions viticoles françaises.

Montants régionaux, selon la part de l'enveloppe et des demandeurs, entre 2013 et 2016

Note de lecture :

Avec 131 millions d'€ d'aides notifiées (rond proportionnel) sur la période, la Nouvelle-Aquitaine représente 27 % des dossiers et 25 % des montants notifiés France entière.



Source : FranceAgriMer

En quatre ans, la moitié du potentiel de production a bénéficié d'un accompagnement

L'accompagnement, plus du tiers du projet de financement

Entre 2013 et 2016, les opérateurs de la filière vitivinicole de Nouvelle-Aquitaine ont bénéficié de plus de 2 600 avis favorables concernant le programme de soutien aux investissements. Pour des projets d'investissements totaux dépassant le demi-milliard d'€ et une dépense éligible de près de 400 millions d'€, l'accompagnement sur la période dépasse les 130 millions d'€.

En moyenne, ce dernier constitue le tiers du plan de financement prévisionnel du demandeur. Le recours à l'emprunt y contribue pour la moitié. Autofinancement et apports de fonds propres complètent le reste à parts égales. Un ratio identique quels que soient le type de demandeurs et le département étudié.

Par choix ou par contraintes économique ou technique, quel que soit le département ou le type d'opérateur concerné, un quart des demandeurs ont pu étaler leur projet d'investissement, bénéficiant de plusieurs accompagnements sur la période. Ainsi, les 2 600 demandes ayant reçu un avis favorable de 2013 à 2016 ont été émises par 2 000 demandeurs distincts.

Produire mieux, meilleur, et plus

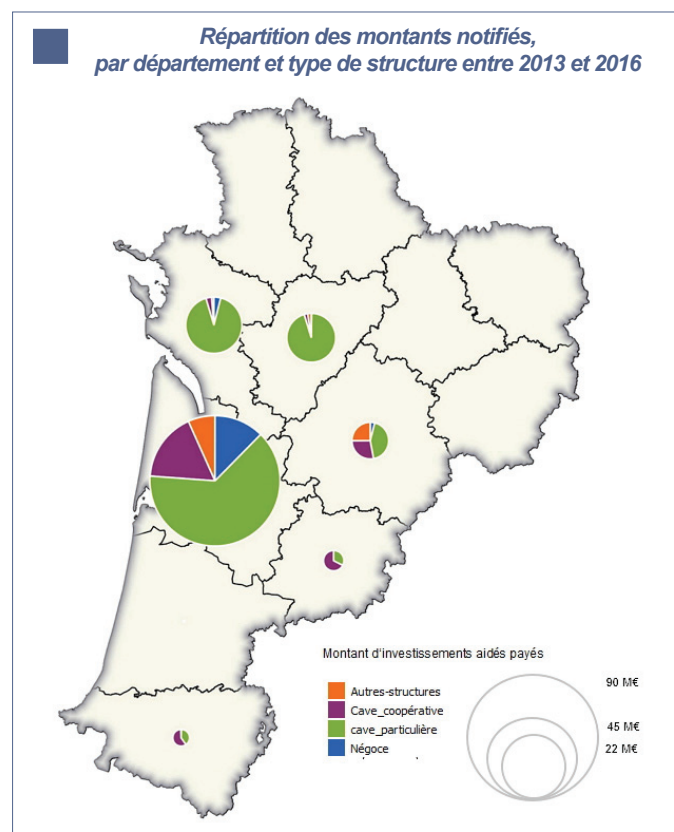
Si, la modernisation des installations dans une optique d'amélioration de la compétitivité demeure la principale motivation des opérateurs, elle n'est pas la seule. L'analyse des dossiers d'investissement laisse apparaître d'autres motivations.

Au premier rang, figure l'amélioration qualitative de la production. Elle est citée plus d'une fois sur trois. Si elle découle majoritairement d'une volonté individuelle de l'opérateur, elle répond également à une demande externe (d'organismes de défense et de gestion, ou de la clientèle).

Près d'un tiers des investisseurs déclarent également vouloir accroître leur capacité de production, afin d'accompagner au chai l'extension de leur vignoble, présent ou à venir. Ces projets tendent à démontrer une certaine confiance de la part des investisseurs, à la fois dans l'avenir de leur entreprise, mais également dans la bonne santé économique de leur filière.

Des investissements à l'image de la diversité de la filière

Au sein de la Nouvelle-Aquitaine, la filière vitivinicole présente des profils distincts. Côté chais particuliers, les viticulteurs charentais vinifient la quasi-totalité de leur production, qui est ensuite orientée vers les unités de distillation et de commercialisation [la distillation et la commercialisation des produits distillés sont exclues du champ du dispositif]. Les viticulteurs d'appellation situés dans le reste de la région vinifient, embouteillent, et commercialisent. Côté caves coopératives,



Source : FranceAgriMer

certaines assurent l'ensemble des opérations de vinification et de commercialisation. D'autres, par le biais d'entités juridiques distinctes (Unions), délèguent l'embouteillage ou le conditionnement vrac mais également la commercialisation. À l'image des chais particuliers, les plus grosses unités sont localisées en Gironde.

Si, compte tenu du champ d'éligibilité de la mesure OCM (distillation exclue), la répartition des montants notifiés par type d'opérateurs diffère selon le département étudié (cf. carte), elle calque la structure de vinification ou de commercialisation locale (chais particuliers, caves coopératives, négoce).

Au sein des deux Charentes, les chais particuliers concentrent plus des neuf dixièmes des montants notifiés sur la période. En Gironde, les caves particulières en absorbent près des deux tiers, les caves coopératives et unions le quart, le négoce le reste. En Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques, les caves coopératives viticoles rassemblent près des deux tiers des montants notifiés. En Dordogne, caves coopératives ou unions d'une part, et caves particulières d'autre part, se partagent à parts quasi égales les montants accordés sur la période.

Répartition des montants notifiés par département et type d'opérateur, entre 2013 et 2016, en milliers d'€

	Cave coopérative	Cave particulière	Négoce	Autre structure collective	Ensemble
Charente	303	12 062	34	299	12 697
Charente-Maritime	558	15 418	654	225	16 855
Dordogne	1 983	3 083	276	1 795	7 136
Gironde	15 375	57 251	11 103	6 030	89 759
Lot-et-Garonne	1 520	728	0	0	2 248
Pyrénées-Atlantiques	876	585	8	9	1 478
Ensemble	20 615	89 150	12 075	8 358	130 197

Source : FranceAgriMer

Vinificateurs en chai particulier : neuf dossiers sur dix, les deux tiers des montants notifiés

Côté chais particuliers, les 1 900 bénéficiaires recensés sur la période exploitent 63 000 ha de vigne. 50 % de ces surfaces sont localisées en Gironde, 23 % en Charente, 23 % en Charente-Maritime. La répartition des viticulteurs demandeurs calque celle de l'ensemble du vignoble néo-aquitain, que ce soit en termes de taille d'exploitations ou de statut juridique.

Les caves coopératives et autres structures collectives accompagnées sur la période (50 demandeurs), fédèrent 3 800 adhérents. Ces derniers valorisent 32 000 ha de vigne, soit plus de 90 % du vignoble coopératif de Nouvelle-Aquitaine. Un résultat qui s'observe, quel que soit le département étudié. Enfin, chez les opérateurs de commerce, neuf sur dix sont localisés en Gironde, à l'image de leur répartition régionale globale.

Dès lors, sur la période, de façon directe (chai particulier) ou indirecte (adhérents en cave coopérative), près de la moitié des viticulteurs comme du potentiel de production viticole de Nouvelle-Aquitaine ont bénéficié d'un accompagnement en matière d'investissement à la modernisation des outils de production et de commercialisation.

L'investissement matériel, présent dans plus de neuf dossiers sur dix

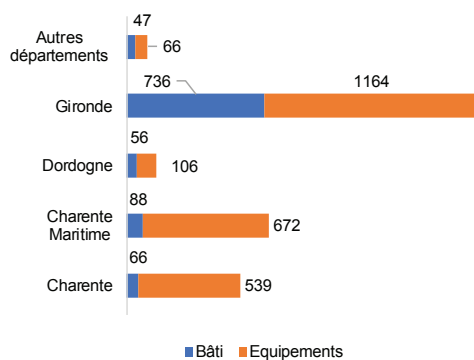
Compte tenu du champ d'éligibilité des mesures OCM, les besoins des entreprises peuvent porter sur l'ensemble ou sur une partie seulement de la chaîne d'investissements allant de la réception de la vendange à la commercialisation.

Au sein de l'ensemble des départements néo-aquitains, la dépense en matière d'équipements apparaît dans la quasi-totalité des dossiers (96 %), seule ou couplée à d'autres types d'investissement. Les opérations liées au bâti (construction, rénovation, isolation) sont concernées quatre fois sur dix, des demandes moins présentes en Charente et Charente-Maritime (12 %) qu'en vignoble d'appellation (60 %), où elles varient d'un dossier sur deux en Dordogne à huit sur dix en Pyrénées-Atlantiques.

Le type d'investissement accompagné varie selon le maillon dans la chaîne. Côté chai (vinification et stockage), le matériel de vinification est présent dans neuf dossiers sur dix, le bâti dans un tiers. Côté conditionnement, la demande regroupe majoritairement des besoins en équipements matériels. Enfin, en matière de commercialisation, l'investissement s'oriente quatre fois sur cinq vers le bâti.

Ces résultats régionaux diffèrent selon les bassins et les types d'opérateurs.

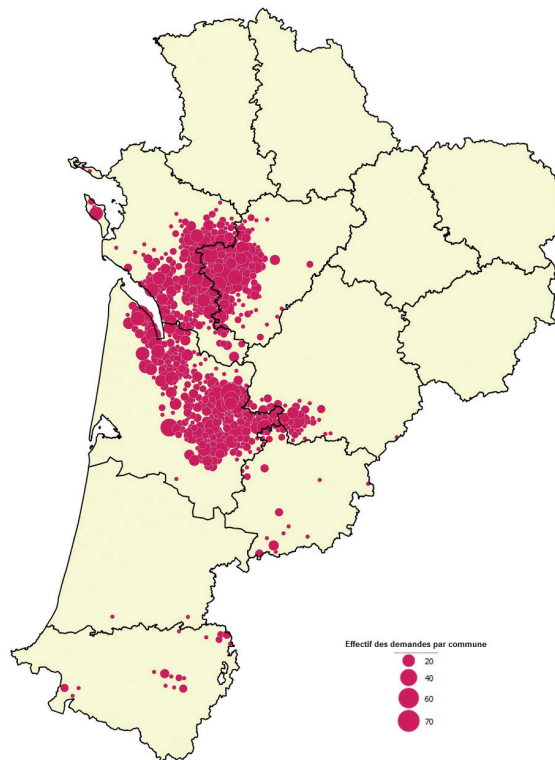
Présence d'investissement d'équipements et de bâti au sein des dossiers notifiés par département



Note de lecture : Parmi les 107 dossiers notifiés en Dordogne, 106 comprenaient des investissements liés aux équipements, 56 portaient sur du bâti.

Source : FranceAgriMer

Répartition des demandes notifiées, par commune entre 2013 et 2016



Source : FranceAgriMer

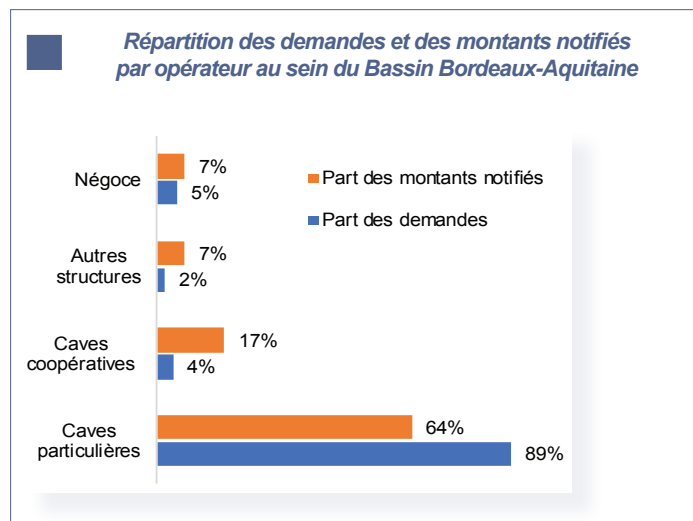
Répartition des dossiers notifiés par département et type d'opérateurs entre 2013 et 2016

	Cave coopérative	Cave particulière	Négoce	Autre structure collective	Ensemble
Charente	4	564	1	9	578
Charente-Maritime	3	683	9	9	704
Dordogne	6	92	2	7	107
Gironde	52	1 058	57	24	1 191
Lot-et-Garonne	8	28	0	0	36
Pyrénées-Atlantiques	6	21	1	1	29
Ensemble	79	2 448	70	50	2 647

Source : FranceAgriMer

Bassin Bordeaux-Aquitaine : les trois quarts de l'enveloppe Nouvelle-Aquitaine

Entre 2013 et 2016, dans le bassin Bordeaux-Aquitaine (cf. définition page 6), près de 1 300 demandes d'accompagnement en matière d'investissements viticoles ont reçu un avis favorable, pour un montant notifié dépassant les 100 millions d'€.



Source : FranceAgriMer

Viticulteurs en chai particulier : de la réception de la vendange à l'accueil de la clientèle

Sur la période, l'accompagnement des chais particuliers rassemble les deux tiers de l'enveloppe, bénéficiant à près de 900 viticulteurs, soit 65 000 € par demandeur.

Le matériel de vinification est présent dans la quasi-totalité des dossiers. L'achat de cuve demeure majoritaire. La maîtrise des températures arrive en seconde position, présente dans un dossier sur trois. Enfin, dans près d'un dossier sur cinq figurent des investissements liés à l'embouteillage ou au conditionnement.

Parallèlement, la moitié des demandeurs ont également réalisé des investissements en lien avec le bâti. Chez ces derniers, pour plus de la moitié, il s'agit de création (chais 31 %, bâtiment de stockage 11 % ou caveau de vente 12 %). Pour l'autre moitié, ces travaux s'orientent vers l'isolation (30 %), la rénovation (12 %) ou l'agrandissement (5 %) de bâtiments déjà existants.

Huit viticulteurs sur dix n'ont bénéficié que d'un seul accompagnement sur la période. Pour la moitié d'entre eux, rassemblant plus de la moitié de l'enveloppe notifiée, il portait sur des investissements liés à la fois au bâti et au matériel. Pour l'autre moitié, il ne concernait que l'achat d'équipements. Une diversité de dossiers qui influe sur la dispersion des montants notifiés. Pour la moitié des demandeurs, l'accompagnement n'excède pas 31 000 €. Pour un quart, il est supérieur à 70 000 €. Pour 10 %, il dépasse les 150 000 €.

Vinification pour les caves coopératives

Entre 2013 et 2016, les montants notifiés aux caves coopératives du bassin viticole Bordeaux-Aquitaine s'élèvent à 18 millions d'€, soit 80 % de l'enveloppe régionale notifiée pour ce type d'opérateurs.

Sept opérateurs rassemblant les deux tiers du potentiel de production « coopératif » du bassin, en surface comme en volume, contribuent aux trois quarts de l'enveloppe notifiée pour le secteur. Quelle que soit leur taille, la demande d'investissement des caves coopératives s'oriente majoritairement vers leur cœur de métier,

à savoir le matériel de vinification. Toutefois, pour la moitié d'entre elles, ayant pu étaler leurs dépenses, l'investissement porte également sur l'achat de matériel de conditionnement et sur des opérations de rénovation liées au bâti.

Stockage et conditionnement pour le négoce

Dans le bassin Bordeaux-Aquitaine, le négoce se caractérise par une très grande diversité d'entreprises à la fois en taille, en structure des capitaux, en gamme de produits et ciblage de clientèle. De grandes unités de vinification, de conditionnement d'entreposage ou de stockage côtoient des producteurs en chai particulier qui, par le biais d'une entité juridique distincte de celle de l'exploitation, commercialisent le fruit de leur récolte. Ces entités ont des besoins bien différents.

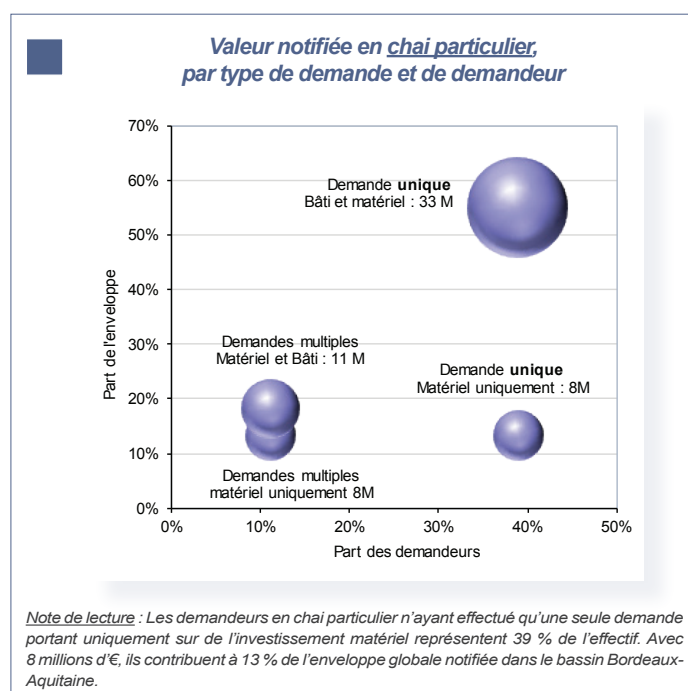
La moitié des demandes se concentrent uniquement sur l'investissement matériel, pour un montant total de trois millions d'€. Plus des deux tiers des dossiers n'excèdent pas 50 000 € de notification. Pour le tiers restant, la dépense s'oriente majoritairement vers des lignes d'embouteillage et de conditionnement. Ces dossiers sont plus onéreux avec 250 000 € d'accompagnement en moyenne.

Pour les dossiers incluant des investissements liés au bâti, la demande porte majoritairement sur la construction de bâtiments de stockage, demande couplée à des achats de matériels de conditionnement, engendrant huit millions d'€ d'accompagnement.

Stockage pour les autres structures collectives

Parmi les bénéficiaires du programme d'investissements des entreprises vitivinicoles, les autres structures collectives rassemblent une trentaine d'opérateurs. Sur la période, leur accompagnement notifié avoisine les huit millions d'€.

Les unions (60 % de l'enveloppe notifiée), émanations commerciales de caves coopératives, ont investi principalement sur le bâti lié au stockage. Les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) ont orienté leurs investissements vers le pressurage et l'embouteillage. Les autres opérateurs privés spécialisés dans le soutien aux entreprises ont privilégié l'embouteillage et le stockage.



Source : FranceAgriMer

Bassin Charentes-Cognac, les opérateurs charentais ont privilégié l'investissement matériel

Entre 2013 et 2016, dans le bassin Charentes-Cognac, près de 1 300 demandes d'accompagnement, effectuées par 950 opérateurs, pour une enveloppe de plus de 30 millions d'€, ont reçu un avis favorable. Compte tenu de la structuration de la filière et du champ des dépenses éligibles, la quasi-totalité (98 %) des dossiers émanent de viticulteurs en chai particulier.

Cuves inox ou fibre et pressoirs pneumatiques présents dans huit dossiers sur dix

Au sein des investissements matériels, l'achat de matériel de conditionnement ou de commercialisation pèse peu. 99 % des demandes d'équipements portent sur la vinification ou le stockage. Sur la période, le renouvellement de la cuverie apparaît dans deux dossiers sur trois. Motivé par une amélioration qualitative, il se traduit par l'abandon de la cuverie « béton », au profit de l'inox et de la fibre. Un investissement qui s'accompagne une fois sur trois de travaux d'aménagement (réalisation de socle béton) ou d'achat d'équipements complémentaires (plateformes ou passerelles).

Deuxième poste d'investissement au chai, le recours aux pressoirs pneumatiques apparaît dans plus d'un dossier sur cinq (22 %). D'une capacité unitaire oscillant principalement de 50 hl à 80 hl, plus de 300 nouvelles unités sont ainsi venues grossir le parc existant. Ces investissements peuvent être réalisés pour moderniser l'outil de travail à capacité constante, mais le plus souvent le but est d'accroître les volumes de production.

Hors cuves et pressoirs, le reste de l'investissement au chai se partage à parts quasi égales entre les matériels nécessaires aux opérations de transferts de la vendange ou du vin (pompes) et ceux liés à la maîtrise des températures (thermorégulation et groupes froid).

L'investissement lié au bâti (présent dans 15 % des dossiers) s'oriente deux fois sur trois vers de la construction neuve. Là également, le chai regroupe la quasi-totalité des demandeurs concernés (95 %). Ces projets sont plus conséquents, car neuf fois sur dix, ils se doublent d'investissements matériels relatifs à la cuverie et dans une moindre mesure au pressurage. Le reste

des investissements liés au bâti (5 %) concernent la rénovation des chais (réfection des sols, de la toiture ou travaux d'isolation).

Trois quarts des viticulteurs, rassemblant 60 % des montants notifiés, n'ont bénéficié que d'un seul accompagnement sur la période. Pour la majorité d'entre eux, l'investissement ne concernait que de la dépense d'équipements. Parmi ceux ayant bénéficié de plusieurs notifications favorables (le quart restant), l'investissement s'orientait, quatre fois sur cinq, uniquement vers des achats de matériels.

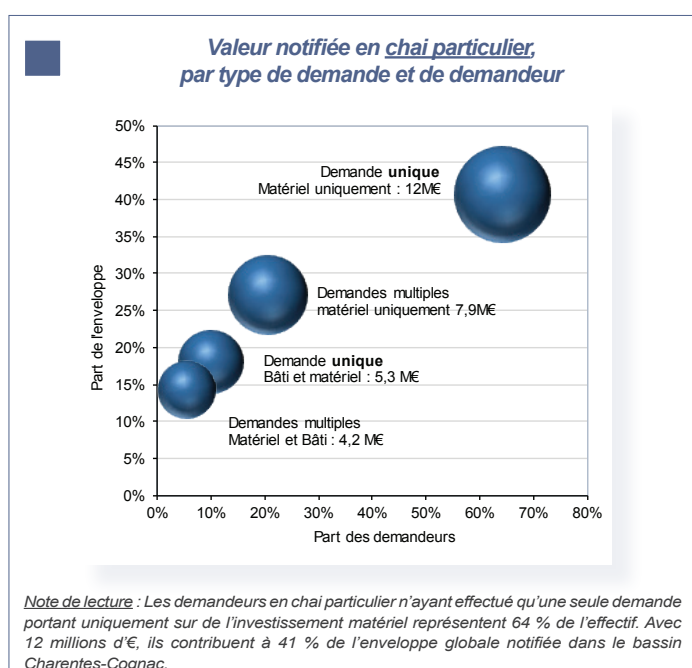
Ces demandes uniques ou multiples génèrent des montants notifiés très différents. La moitié des demandeurs ont bénéficié de moins de 20 000 € d'accompagnement, ils ne rassemblent que 17 % de l'enveloppe notifiée du bassin. À l'opposé, là où la dépense de bâti est présente, 10 % des demandeurs, pesant pour 40 % de l'enveloppe notifiée, ont bénéficié d'un accompagnement supérieur à 70 000 € sur la période.

Bassin Sud-Ouest : cuveries en caves coopératives, bâti en chais particuliers

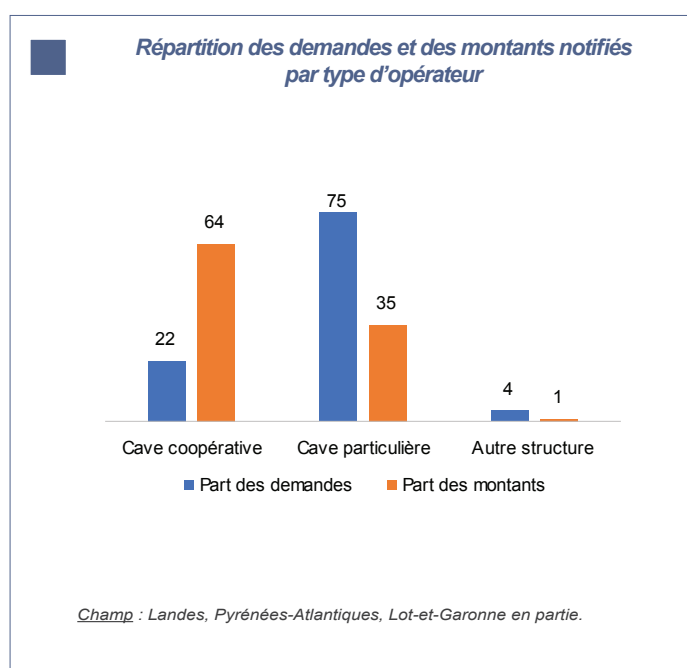
Les départements de Nouvelle-Aquitaine relevant du bassin Sud-Ouest (cf. définition page 6) rassemblent une cinquantaine de demandeurs pour un accompagnement s'élevant à 3,6 millions d'€ sur la période.

Les caves coopératives concentrent les deux tiers des montants notifiés contre les trois quarts du vignoble concerné. L'investissement matériel est privilégié. Deux fois sur trois, il porte sur le chai (cuveries, pressurage et filtration). Le reste s'oriente vers le conditionnement. Les opérations liées au bâti pèsent peu. Elles se concentrent majoritairement vers l'isolation des chais et la rénovation des sols.

Côté chai particulier (1,3 million d'€ notifiés) 80 % des montants sont orientés vers l'investissement lié au bâti. Pour moitié des demandes, il s'agit de construction neuve, se partageant à parts égales entre chai de vinification et caveau de vente. Pour le reste, la dépense porte sur des travaux de rénovation (toiture et sol). Concernant l'investissement matériel, cuves et pressoirs pneumatiques sont les principaux postes relevant de cette dépense. ■



Source : FranceAgriMer



Source : FranceAgriMer

Les bassins viticoles de Nouvelle-Aquitaine

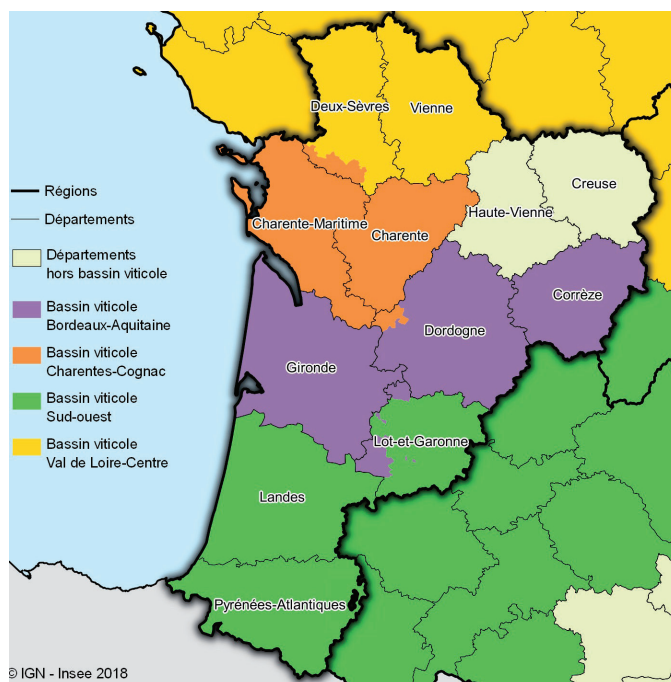
Le Conseil de bassin est une instance de concertation entre les partenaires de la filière viticole et les pouvoirs publics pour l'ensemble des questions touchant à la production viti-vinicole. Le Décret n° 2008-1359 du 18 décembre 2008 portant création des conseils de bassin viticole, modifié par le Décret n° 2016-1340 du 7 octobre 2016, définit le périmètre des bassins viticoles situés en Nouvelle-Aquitaine.

Le Bassin viticole Bordeaux-Aquitaine s'étend sur quatre départements, tous situés en Nouvelle-Aquitaine : trois départements y sont intégrés en entier (Gironde, Corrèze et Dordogne à l'exception du canton de Saint-Aulaye) et un partiellement (Lot-et-Garonne).

Le Bassin viticole Charentes-Cognac s'étend sur quatre départements, tous situés en Nouvelle-Aquitaine : deux départements y sont intégrés en entier (Charente et Charente-Maritime), deux partiellement (un canton de Dordogne et trois cantons des Deux-Sèvres).

Le Bassin Sud-Ouest s'étend sur douze départements, dont trois situés intégralement ou partiellement en Nouvelle-Aquitaine (Landes et Pyrénées-Atlantiques, Lot-et-Garonne).

Les bassins Bordeaux-Aquitaine et Sud-Ouest sont orientés vers les vins d'appellations, celui de Charentes-Cognac est plus tourné vers les vignes à eaux de vie et vins de liqueur.



Rappel et méthodes

■ En Nouvelle-Aquitaine, la filière vitivinicole bénéficie, dans le cadre de l'Organisation Commune du Marché (OCM) Vin, de quatre mesures d'aides spécifiques et structurantes.

La mesure la plus importante en valeur financière est la mesure « Restructuration ». Elle accompagne les exploitants viticoles qui souhaitent restructurer leurs vignobles en opérant une reconversion variétale, en réimplantant tout ou partie de leurs vignobles, et en améliorant les techniques de gestion de leurs vignobles, soit en Nouvelle-Aquitaine de 3 000 à 3 500 viticulteurs par an.

La mesure « Investissements dans les chais », sujet de l'étude, a pour objectif d'optimiser les outils de production et les conditions d'élaboration et de mise en marché des vins, en vue d'une meilleure adaptation de l'offre aux attentes du marché.

La mesure « Promotion dans les pays tiers » arrive en troisième position localement. Elle concourt à l'amélioration de la compétitivité des vins français et au développement de l'image de qualité et de notoriété des vins français et permet le soutien actuel de plus de 100 programmes triennaux.

Enfin, la mesure d'aide à la distillation des sous-produits doit permettre de favoriser l'élimination des sous-produits du vin et d'assurer ainsi une production qualitative, tout en garantissant un traitement environnemental optimal de l'élimination des sous-produits viniques.

■ En 2017, des changements sont intervenus dans le mode d'instruction des dossiers investissements. Outre la procédure de dépôt de dossier en ligne, les modifications portent sur un taux d'aide unique, la mise en place d'une notation à points et d'une sélection sur la base de priorités. Ce changement émane de la Commission européenne. Le bilan ne concerne ici que la période 2013-2016, pour éviter le biais lié à la sélection des dossiers en 2017. Toutefois, à titre d'information, concernant la mesure investissement en 2017, le montant notifié pour l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine s'élève à 19 millions d'€, soit 21 % de l'enveloppe nationale. Un montant qui porte l'accompagnement à 150 millions d'€ entre 2013 et 2017.

■ La présente étude s'attache à caractériser les dossiers dits « notifiés », donc ayant reçu un avis favorable. Les données étudiées sont arrêtées à fin décembre 2017

Pour en savoir plus :

<http://www.franceagrimer.fr/fam/filiere-vin-et-cidriculture/Vin/Aides>

<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Analyses-et-resultats-no-53-Avril>



FranceAgriMer

©AGRESTE
2018
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédacteurs : Jacky BONOTAUX, Isabelle LAFARGUE
Composition - Impression : SRISSET Nouvelle-Aquitaine
Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114

